

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53  
  
En exercice : 53  
  
Présents : 35



N°006

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 FÉVRIER 2023**

**L'AN deux mille vingt-trois, le 02 février**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 27 janvier 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , SACKHO Kourtoum, LEGENDRE Jérôme, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, Adjoints au Maire

CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, KARMAN Jean-Jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : AUGY Thierry, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadège, BUTT Zishan.

Excusé : GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete .

Représentés par :

Madame Marie-Amélie ANQUETIL  
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR  
Madame Katalyne BELAIR  
Madame Yasmina BAZIZ  
Monsieur Lewis CHARTIER  
Madame Christiane DESCAMPS  
Madame Véronique DAUVERGNE  
Madame Margaux HOUIS  
Madame Sandrine DESIR  
Monsieur Jean-Paul GILLY  
Madame Fatima YAOU  
Madame Mizgin OZHAN  
Madame Solène DA SILVA

Madame Marie-Pascale REMY  
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU  
Monsieur Sofienne KARROUMI  
Monsieur Zayen CHIKHDENE  
Monsieur Pierre SACK  
Monsieur Alain DESCAMPS  
Monsieur Cédric SCHROEDER  
Monsieur Michel HADJI-GAVRIL  
Madame Kourtoum SACKHO  
Monsieur Gilbert FAUCHEUX  
Madame Soizig NEDELEC  
Monsieur Damien BIDAL  
Monsieur Philippe ALLAIN

---

Secrétaire de séance : Alain Descamps

---

Direction des Finances/

**OBJET : Régularisation du solde de l'avance de 2011 à l'OPH dans le cadre de la convention de gérance**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur José LESERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la convention de gérance entre la Ville et l'OPH, signée le 22 octobre 2010 avec un effet du 01 janvier 2011 au 31 décembre 2014 ;

Considérant que les opérations de 2011 ont été comptabilisées sur des comptes de tiers sans faire l'objet de mandat ;

Considérant la prescription et donc la nécessité de régularisation des comptes de la Ville ;

Adoption à la majorité par 45 pour, 2 contre (Jean-Jacques KARMAN, Safia BOUCHA) , 1 s'est abstenu( Pierre-Yves NAULEAU )

**DELIBERE :**

**APPROUVE** la régularisation comptable pour un montant de 144 308,19 € via un mandat au compte 6788 sur la gestion 2022.

**DIT** que le Directeur général des services est chargé de l'application de la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département.

**DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 06/02/23  
Accusé en préfecture :  
93-219300019-20230202-Imc129190-DE-1-1  
Publiée le : 06/02/23  
Certifiée exécutoire : 06/02/23

Le Maire,  
Karine FRANCLET

